

# Amiante : des réactions politiques en deçà des enjeux

<https://www.politis.fr/articles/2017/07/amiante-des-reactions-politiques-en-deca-des-enjeux-37388/>



PHOTO : FRANCOIS GUILLOT /  
AFP

En dehors de quelques questions de parlementaires au gouvernement, le monde politique ne semble guère s'émouvoir de l'acheminement vers un non-lieu dans le scandale de l'amiante.

Les réactions médiatiques et politiques ont été trop rares suite à la décision du parquet de Paris, le 27 juin, de mettre un terme à l'information judiciaire dans le dossier de l'amiante.

Heureusement, les voix discordantes de quelques parlementaires se sont fait entendre cette semaine. Ce 20 juillet au matin, lors des **questions au gouvernement au Sénat**, **la sénatrice écologiste de Seine-Saint-Denis Aline Archimbaud** a posé à la **ministre du Travail, Muriel Pénicaud**, une question sur ce scandale sanitaire et sur cette décision. Elle soulignait notamment que « **ce revirement de situation épouvantable met en avant un véritable problème, celui de la sécurité au travail, celui de la responsabilité des entreprises vis à vis de leurs salariés et de leurs anciens salariés** ».

Hier, c'était **le député PCF de Seine-Maritime Jean-Paul Lecoq** qui mettait le sujet sur le tapis à **l'Assemblée nationale**, dans **une question adressée à Agnès Buzyn**,

ministre de la Santé, pointant les responsabilités du parquet, mais aussi du patronat et de l'État : « **Le parquet suggère de cesser les investigations, prétendant que les responsables de cette tragédie ne peuvent être identifiés et n'auraient pas de comptes à rendre, que le patronat qui exposait les ouvriers à ce poison n'y était pour rien, que les entreprises qui l'utilisaient, le fabriquaient et en tiraient profit n'y étaient pour rien, que l'État resté passif avant 1997 alors même que d'autres pays avaient légiféré n'y était pour rien.** »

À cela la ministre s'est contentée de répondre : « **Je n'ai pas à m'exprimer sur une décision de justice. En revanche, l'État doit prendre ses responsabilités et accompagner au mieux les personnes touchées. Aujourd'hui, la branche AT-MP – accidents du travail et maladies professionnelles – de la Sécurité sociale accompagne ces ouvriers victimes de maladies professionnelles. L'amiante représente 17 % des dépenses de la branche AT-MP, soit 2 milliards d'euros.** » Entraînant immédiatement l'intervention du **député Christian Hutin** : « **Pas des milliards, des millions !** »

Agnès Buzyn a reconnu l'approximation comptable, mais **sans s'avancer davantage sur la lourde responsabilité de l'État**, se contentant d'aborder cette catastrophe sanitaire sous l'angle de la compensation financière des victimes.

**Rares sont les députés qui osent monter au créneau sur cette question cruciale de santé publique. Mais quelle est la portée de leurs actions s'ils ne sont pas suivis par les plus hauts responsables politiques.**

À lire aussi >> Notre entretien avec Annie Thébaud-Mony : « **Amiante : un permis de tuer pour les industriels ?** »

**CET ARTICLE EST EN ACCÈS LIBRE.** Politis ne vit que par ses lecteurs, en kiosque, sur abonnement papier et internet, c'est la seule garantie d'une information véritablement indépendante. Pour rester fidèle à ses valeurs, votre journal a fait le choix de ne pas prendre de publicité sur son site internet. **Ce choix a un coût**, aussi, pour contribuer et soutenir notre indépendance, **[achetez Politis, abonnez-vous.](#)**